



HAL
open science

Information multimodale en Poitou-Charentes : état des lieux

Anne Legay, Christophe Marcadet

► **To cite this version:**

Anne Legay, Christophe Marcadet. Information multimodale en Poitou-Charentes : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2006, 22 p., carte. hal-02150503

HAL Id: hal-02150503

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150503v1>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Information Multimodale en Poitou-Charentes

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

Organisme commanditaire : Certu – SYS – TTS / Financé par la DRAST sur le chapitre 91-16/30			
Titre : Information multimodale en Poitou-Charentes			
Sous-titre : État des lieux	Date d'achèvement : décembre 2006	Langue : Français	
Organisme auteur : Cete du Sud-Ouest	Rédacteurs ou coordonnateurs : Anne LEGAY Christophe MARCADET	Relecteur assurance qualité : Roland COTTE (Certu/SYS/TTS)	
Résumé : Le Certu, service technique central du ministère de l'Équipement, qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale, a proposé que les différents centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Poitou-Charentes. Ce document est le dernier d'une série comprenant les Régions Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine commandée au Cete du Sud-Ouest. Cette étude a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ; ▪ mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; ▪ contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2 ^e temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site www.predim.org ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (http://passim.predim.org). Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et sur le web. Dans les départements de la région Poitou-Charentes, les conseils généraux et/ou les DDE diffusent des informations liées aux perturbations du réseau routier : chantiers, viabilité hivernale. En matière d'information concernant les transports collectifs, les conseils généraux fournissent les informations concernant les autocars interurbains et les transports scolaires. Les agglomérations de Angoulême, Châtelleraut, Cognac, Niort, Parthenay, Poitiers, Rochefort, La Rochelle, Royan, Saintes diffusent des informations (horaires notamment) la plupart du temps par internet. Dans la plupart des cas, il s'agit uniquement d'information « monomodale ». On note des initiatives intéressantes sur le département de Charente-Maritime, la ville d'Angoulême (calculateur d'itinéraires, service WAP...) et notamment sur La Rochelle avec une problématique multimodale incluant les parking, les vélos...			
Mots clés : Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière		Diffusion : Certu + Certu/SYS/TTS	Web : oui
Nombre de pages : 22 pages	Tirage : 30 exemplaires	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie : non

SOMMAIRE

1. Contexte	7
2. Objectifs	7
3. Démarche	8
4. La région Poitou-Charentes en quelques chiffres	8
5. L'information routière	9
5.1 Sociétés concessionnaires	9
5.2 Services du ministère de l'Équipement	9
5.3 Les collectivités territoriales	10
6. L'information dans le domaine des transports publics en Poitou-Charentes	11
6.1 La région Poitou-Charentes	11
6.2 Les départements	11
6.3 Les réseaux de transports urbains	13
7. Autres moyens de transport : les transports aériens	15
8. Sources d'information	15
9. Annexe : Grille du questionnaire « Information multimodale »	16

1. Contexte

La mise en place de services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) depuis 2000 mais tarde à se concrétiser.

La PREDIM (Plate Forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale) a été créée en 2001 afin de favoriser l'émergence de projets, la promotion et la diffusion des expériences menées par les différents partenaires, l'échange et la collaboration entre les acteurs du transport de voyageurs et de définir un système d'évaluation des services d'information.

Dans ce cadre, le centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) a proposé à chaque centre d'Études Techniques de l'Équipement (Cete) de réaliser un état des lieux de l'information multimodale dans les régions de sa zone d'action.

Rappel de quelques définitions :

- la multimodalité : entre une origine et une destination données, plusieurs moyens de transport ou chaîne de moyens de transport sont mis à disposition, l'utilisateur doit faire un choix ;
- l'intermodalité : pour effectuer un trajet complet, l'utilisateur doit emprunter plusieurs moyens de transport consécutivement ;
- l'information multimodale : ensemble d'éléments d'information sur les différents moyens de transport ou chaîne de moyens de transport disponibles sur un trajet. Elle est répartie en deux catégories :
 - l'information à la préparation du voyage : description des réseaux, temps de parcours, distances parcourues, changements...
 - l'information en temps réel pendant le voyage : temps d'attente, temps de trajet, perturbations éventuelles...

Remarque : peu de collectivités ou de services d'état ont développé de systèmes d'information multimodale, le présent document évoquera également les systèmes d'information uni modaux novateurs ou intéressants.

2. Objectifs

Les objectifs du Certu sont de trois ordres :

- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain ;
- contribuer au réseau PREDIM ;
- éventuellement approfondir le travail avec les interlocuteurs les plus motivés.

Les connaissances dans le domaine de l'information transport au Cete du Sud-Ouest sont à acquérir, cette étude a donc également un aspect qualifiant.

L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans les meilleurs délais un document de synthèse qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un deuxième temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM développe, comme le site web ou l'annuaire PASSIM. Les informations recueillies proviennent d'une enquête papier, de quelques entretiens complémentaires avec les partenaires, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur Internet (voir le paragraphe 3. Démarche).

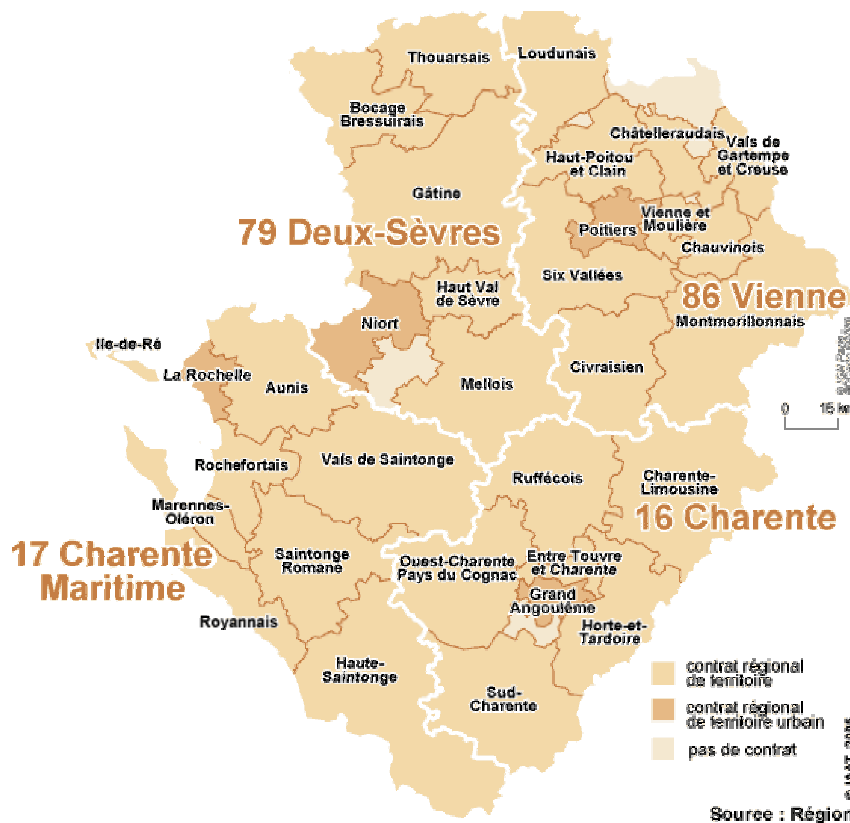
3. Démarche

En première étape, un questionnaire a été rédigé et envoyé à toutes les autorités organisatrices de transport de la région sur la base de l'annuaire PASSIM. Le cadre figure en annexe. La date limite de réponse était fixée à fin janvier 2005, après une relance, 6 réponses sur 14 sont parvenues. Quelques compléments ont été obtenus par entretien téléphonique avec les partenaires, le reste des informations est issu de recherches sur Internet et autres sources documentaires, suivie d'une mise à jour en septembre 2006. Des contacts ont été également pris auprès des services routiers au sujet de l'information routière.

4. La région Poitou-Charentes en quelques chiffres

	Poitou-Charentes
Population	1 668 000 habitants en 2003
Superficie	25 790 km ²
Densité	65 hab/km ²
Départements	4 départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne
Zones urbaines	Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort
Particularités	Région côtière bordée d'îles
Transports	Région touristique, située sur l'axe Paris-Bordeaux-Espagne.

Sources : statistiques de l'INSEE, site Internet de la région Poitou-Charentes



Source : Site Internet Région Poitou-Charentes

5. L'information routière

Il est important de noter que le rôle de chaque acteur de l'information routière décrit ci-après est en perpétuelle évolution compte tenu des effets attendus des lois de décentralisation. En effet, d'une part, l'importance du rôle des conseils généraux en particulier et des collectivités territoriales de façon générale en matière d'exploitation routière et, par conséquent, d'information routière va sensiblement s'accroître dans un futur proche alors que ce rôle est à l'heure actuelle assez réduit. D'autre part, les réorganisations induites des services de l'État vont redistribuer les missions et compétences aux organismes futurs.

5.1 Sociétés concessionnaires

5.1.1 Les autoroutes du sud de la France (ASF)

Les moyens de communication à l'intention des usagers des ASF sont :

- des panneaux à message variable (PMV) sur leur réseau ;
- Radio Trafic (107.7 FM) ;
- www.asf.fr ;
- le 08 92 70 70 01 (serveur vocal avec possibilité de joindre un opérateur entre 09h00 et 19h00).

5.1.2 COFIROUTE

Cofiroute gère la partie concédées de l'autoroute A10 entre Poitiers et le nord de la région. Toutes les informations trafic sont centralisées au Poste Central d'Information (PCI) de Saint-Arnoult en région parisienne.

Les moyens de communication à l'intention des usagers de Cofiroute sont :

- des panneaux à message variable (PMV) sur leur réseau ;
- Autoroute FM (107.7 FM) ;
- www.cofiroute.fr ;
- le 08 92 70 26 34 (centre d'appel avec possibilité de joindre un opérateur entre 07h00 et 21h00, 7 jours sur 7).

5.2 Services du ministère de l'Équipement

A compter du 1er janvier 2007, les directions interdépartementales des Routes reprennent à leurs compte les missions de gestion, d'exploitation, et donc d'information routière du réseau routier national dévolues jusque-là aux DDE. Ces services sont en cours de constitution et n'ont donc pour l'instant aucun moyen dédié à l'information routière (serveur vocal, internet, radio) à l'exception des équipements dynamiques (PMV) in situ. Leurs information routières se diffusent donc pour l'instant par l'intermédiaire du CRICR Sud-Ouest.

5.2.1 Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRICR) de Bordeaux

Le CRICR Sud-Ouest est une structure interministérielle qui fonctionne 24h/24h toute l'année et qui a pour vocation de diffuser tout type d'information ayant trait aux :

- conditions générales de circulation ;
- restrictions poids-lourds ;
- perturbations hivernales ;
- grandes migrations estivales ;
- chantiers perturbants.

Pour mener à bien sa mission, il dispose, via le Centre National d'Information Routière (CNIR), des moyens suivants :

- www.bison-fute.equipement.gouv.fr ;
- audiotel : 0 826 022 022 ;
- carte futée.

Il est par ailleurs le relais de tous les gestionnaires de voirie du Réseau Routier National.

5.2.2 La Direction Interdépartementale des Routes Aquitaine

La DIRA, dont le siège est à Bordeaux, gère en région Poitou-Charentes les axes N10, N11, RN150 et RN141 (pour partie), en s'appuyant sur un Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic (CIGT) à Angoulême et un district à Saintes.

5.2.3 La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest

La DIRCO, dont le siège est à Limoges, gère en région Poitou-Charentes les axes RN141 (pour partie), RN147 et RN149. Le district de Poitiers sera chargé de l'exploitation de ces deux derniers.

5.3 Les collectivités territoriales

5.3.1 Le Conseil général de la Charente

Le conseil général diffuse quotidiennement la liste des travaux en cours et à venir sur son réseau via la rubrique « Routes transport et sécurité » sur son site internet www.cg16.fr.

5.3.2 Le Conseil général de la Charente-Maritime

Le conseil général gère directement l'exploitation et le péage du pont de l'île de Ré; à partir de la Direction de l'Exploitation des Ponts (DEP), une réponse téléphonique 24h/24h au 05 46 00 51 10 diffuse de l'information ayant trait aux tarifs, à la sécurité routière et des messages spécifiques.

6. L'information dans le domaine des transports publics en Poitou-Charentes

6.1 La région Poitou-Charentes

La région a fait un lien entre son site Internet www.cr-poitou-charentes.fr et le site de la SNCF sur les TER en région, et mène une politique active en faveur de l'utilisation des TER : politique tarifaire, modernisation des lignes et des matériels roulant, rénover les gares... Elle met également l'accent sur la nécessité de promouvoir l'intermodalité.

6.2 Les départements

6.2.1 Le département de la Charente

Le département de la Charente gère un réseau de cars interurbains. Les informations réseau et horaires sont disponibles au kiosque « Cartrans » 27, Place Bouillaud à Angoulême, équipé en outre d'un accueil téléphonique 05 45 95 95 99, les horaires sont affichés aux arrêts et dans les abri bus. Les billets sont en vente dans les véhicules, les conducteurs peuvent également renseigner les usagers. Les correspondances entre le réseau urbain et interurbain sont assurées sur quatre pôles d'échanges, les horaires sont compatibles, un projet d'affichage d'informations temps réel sur panneaux électroniques sur ces sites est à l'étude. Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée au sujet de l'information.

6.2.2 Le syndicat mixte communauté tarifaire en Charente-maritime

C'est un syndicat mixte type SRU (de coopération d'AOT), il rassemble :

- le Conseil général de Charente-Maritime ;
- la Communauté d'agglomération de La Rochelle ;
- la Communauté d'agglomération du pays Rochefortais ;
- la Communauté d'agglomération du pays Royannais ;
- le syndicat intercommunal des transports urbains de Saintes ;
- avec le soutien de la région Poitou-Charentes.

Il développe depuis 1999, la possibilité de se déplacer dans le département de la Charente-Maritime en empruntant n'importe quel mode de transport alternatif à la voiture particulière et avec le moins de contraintes possibles. Un titre intermodal de transport a été créé, le « Pass'partout17 », valable pour une période donnée sur un ensemble de zones sur le modèle de la carte orange en région parisienne, il permet d'emprunter indifféremment les bus urbains des villes inscrites, les autocars interurbains, les TER, et plus spécifiquement : à La Rochelle les « vélos jaunes » (vélos en prêt gratuit pour 1 journée), les bus de mer, les passeurs et la navette électrique et à Rochefort : la navette TGV et les « vélos bleus » (vélos en location, gratuit deux heures »).

L'information disponible actuellement concentre la description du réseau, les horaires, les tarifs, du calcul d'itinéraires et quelques informations temps réel sur un site Internet www.passpartout17.org, aux centres d'information téléphonique et aux points de vente :

- RTCR à La Rochelle : 05 46 34 02 22
- Rébus à Saint-Martin : 05 46 09 20 15
- R'bus à Rochefort : 05 46 82 31 30
- BUSS à Saintes : 05 46 92 99 00
- Très Royannais à Royan : 08 10 81 09 77. Le syndicat a créé un système complet d'information voyageurs sur deux pôles d'échanges : La Rochelle et l'île de Ré (seulement durant la saison estivale) sur des panneaux électroniques, comprenant les horaires, les points de passage, les événements, et toutes informations utiles. Le syndicat ne souhaite pas actuellement compléter avec de l'information routière.

6.2.3 Le département de la Charente-Maritime

En plus de sa participation au syndicat mixte, le conseil général gère le réseau de bus desservant le département. Sur les autres lignes, les exploitants diffusent l'information aux usagers, fiches horaires ou site Internet et central téléphonique :

- BUSS à Saintes : 05 46 32 99 00 ;
- CASA à Niort : 05 49 24 93 47 ;
- CHAINTRIER à Mirambeau : 05 46 70 73 61 ;
- CITRAM à Angoulême : 05 45 82 01 99 ;
- GOUJEAU à Fontaine Chalendray : 05 46 33 01 09 ;
- KEOLIS à Rochefort : 05 46 99 98 97 ;
- METEREAU à Saujon : 05 46 02 20 12 ;
- MUSTANG à Plassac : 05 46 49 05 00 ;
- OCECARS à Rochefort : 05 46 99 23 65 ;
- RTCR à Lagord : 05 46 34 02 22 ;
- SARRAZIN à Marigny : 05 46 09 75 01 ;
- SEMAAS à Sainte : 05 46 97 52 02 semaaas@3a.com ;
- TRANSHORIZON à Montendre : 05 46 70 33 32.

L'autorité organisatrice s'oriente vers une refonte totale de la gestion des lignes en juillet 2006, date de la fin du contrat actuel. Une enquête de satisfaction sera réalisée après la mise en place du nouveau réseau. Une rubrique transport, tous les horaires est en cours de construction sur le site www.cg17.fr.

6.2.4 Le département des Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres a mis en place sur son site Internet www.deux-sevres.com une rubrique « transport » assez complète : plan, fiches horaire, recherche d'itinéraire et tarifs. Les mêmes informations sont disponibles au standard téléphonique : 05 49 06 77 55. Le site permet un lien avec les rubriques transports public de Niort, Parthenay et du département du Maine-et-Loire.

6.2.5 Le département de la Vienne

Le volet « transport » du site Internet du Conseil général de la Vienne www.cg86.fr comporte les itinéraires et les horaires des lignes de bus. Les fiches horaires sont mises à la disposition du public dans les véhicules et aux points de vente.

6.3 Les réseaux de transports urbains

6.3.1 Angoulême

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême, 15 communes, gère un réseau de bus urbain ainsi qu'un transport à la demande. L'exploitant, STGA a développé l'information à l'utilisateur en utilisant différents moyens :

- un site Internet www.stga.fr complet avec recherche d'itinéraire, description du réseau, horaires tarifs, informations temps réel, sur les travaux et les perturbations, les horaires des 4 prochains bus à un arrêt au choix...
- des bornes d'informations voyageurs : informations temps réel ;
- un service WAP d'information sur les téléphones portables SMS@actu ;
- des services vocaux sur les horaires et les lignes : 05 45 65 25 25 ;
- les conducteurs, les guichetiers et les agents de relation clientèle diffusent également les informations.

Cette multiplicité d'information ne concerne que les transports urbains de la communauté d'agglomération.

1.1.1 Châtelleraut

L'exploitant (<http://www.transbus.org/reseaux/86100.html>) diffuse les informations réseau, horaires, arrêt le plus proche, tarifs, informations temps réel : perturbations, travaux et commande taxis sur un standard téléphonique : 05 49 93 16 54. Des guides horaires papier sont également disponibles auprès des dépositaires. Les chauffeurs diffusent également les informations. La place de la mairie sert de correspondance entre les réseaux urbain et interurbain, il n'y a pas d'information d'un réseau sur l'autre.

1.1.2 Cognac

La communauté de communes a mis en place un réseau comportant quatre lignes de bus sur trois communes. Les informations sont disponibles sur un central téléphonique : 05 45 82 01 99, au kiosque CITRAM place Gambetta à Cognac, dans les mairies et lieux publics. Un système de transports à la demande sur les douze autres communes vient d'être créé, un guide papier a été diffusé dans les boîtes aux lettres, renseignements disponibles également dans les mairies, club du 3^e âge...

1.1.3 Niort

La communauté d'agglomération gère un réseau de bus, le site Internet www.agglo-niort.fr comporte un volet transport public diffusant les informations sur le réseau, les horaires, les tarifs et les points de vente. Il renvoie à une centrale téléphonique 0 800 88 14 25 pour toutes informations complémentaires.

1.1.4 Parthenay

La ville de Parthenay gère deux lignes de bus dont les informations réseau et horaires sont intégrées au site de la communauté de communes : <http://portail2005.cc-parthenay.fr/ccparthenay/VieQuotidienne/Transportetcirculation/transportpublic>, renseignements au téléphone : 05 49 94 08 72 et 05 49 94 90 40.

1.1.5 Poitiers

La Communauté d'agglomération de Poitiers, douze communes, gère un réseau de lignes de bus et un transport à la demande.

L'exploitant, Vitalis diffuse les informations à son standard téléphonique ALLO'BUS 05 49 44 66 88 ou VITALIS : 05 49 44 77 00 et sur un site Internet : www.vitalis-poitiers.fr. On y trouve les tarifs, lignes et horaires, modalités du transport à la demande, localisation et fonctionnement des quatre parcs relais, liste des points de vente...

Les bornes Aliénor situées aux points stratégiques donnent le temps d'attente du prochain bus. Chaque véhicule est équipé d'un bandeau lumineux affichant la ligne et le prochain arrêt.

Les agents de relation clients, les conducteurs et les guichetiers sont à même de renseigner les usagers. Un écran donne les temps d'attente dans les points de vente du réseau, à la gare et au centre ville.

Cette AOT fait état d'une réflexion en cours de plate forme multimodale avec le conseil régional et le conseil général.

1.1.6 Rochefort

La communauté d'agglomération du pays rochefortais gère :

- un réseau de six lignes de bus ;
- le pont transbordeur ;
- des locations de vélos ;
- une navette avec la gare TGV de Surgères ;
- un transport à la demande, Tic TAD.

Elle fait partie du syndicat mixte communauté tarifaire.

Les informations horaires, plans et tarifs sont toutes disponibles sur le site internet de l'agglomération, www.agglo.paysrochefortais.fr.

Un transport à la demande complémentaire fonctionne sur la ville de Fouras.

1.1.7 La Rochelle

En plus de sa participation au syndicat mixte, la RTRC (EPIC - Régie de Transport Communautaire rochelais) a mis en place un site internet www.rtrc.fr indiquant les horaires, le plan et les tarifs de tous les services proposés : bus, bus d'été, bus de mer, passeur, cars, navettes parking, taxi autoplus, PMR, et vélos jaunes.

Les 18 communes de la communauté d'agglomération sont desservies par les bus et le transport à la demande : taxi autoplus standard : 05 46 41 17 17, renseignements à l'espace auto plus Place de Verdun à La Rochelle 05 46 34 02 22. Les vélos jaunes sont regroupés sur deux places et accessibles gratuitement pour 2 heures ou 3 heures aux possesseurs d'une carte Autoplus.

La place de Verdun est le site intermodal privilégié : la plupart des lignes de bus y passent et les autres services de la régie sont accessibles.

1.1.8 Royan

En plus de sa participation au syndicat mixte, la communauté d'agglomération de Royan a mis en place un service de bus sur trois lignes, très Royannais, avec arrêt à la demande, les informations tarifs, lignes, horaires sont disponibles sur le site internet www.pays-royannais.com, au téléphone : 0 810 810 977 et à la gare multimodale.

1.1.9 Saintes

Le Syndicat Intercommunal des transports urbains de Saintes gère un réseau de trois lignes de bus urbaines, des lignes vers les autres communes, un service scolaire, un transport à la demande : Allobus renseignements au 0 800 17 10 17 ou à la boutique BUSS Galerie du Bois d'Amour à Saintes. Le plan des lignes, les horaires, les tarifs et les points de vente sont disponibles sur un site internet : www.buss-saintes.com. Un numéro vert permet d'obtenir les mêmes informations.

7. Autres moyens de transport : les transports aériens

La région Poitou-Charentes compte trois aéroports :

- Angoulême : informations disponibles sur le site : www.angouleme.cci.fr ;
- La Rochelle : informations disponibles sur le site : www.larochelle.aeroport.fr ;
- Poitiers : informations disponibles sur le site : www.poitiers.cci.fr.

Et deux aéroclubs :

- Cognac ;
- Rochefort.

8. Sources d'information

Les différentes sources d'information utilisées pour réaliser ce document sont :

- les réponses aux questionnaires des AOT avec une éventuelle collaboration de l'exploitant, et d'éventuels compléments obtenus par téléphone ;
- le site Internet de l'INSEE ;
- les sites Internet de la région, des conseils généraux et des villes ;
- le site de la PREDIM et plus précisément l'annuaire PASSIM ;
- les sites Internet des exploitants de réseaux de transport en commun ;
- la collaboration des services de l'Équipement.

9. Annexe : Grille du questionnaire « Information multimodale »

Questionnaire :

« Information Multimodale »

L'information multimodale sert à **renseigner** tout « utilisateur » d'un quelconque mode de Transport (route, fer, air, TC, mer, fleuve, vélo, MAP...) **sur les modalités et conditions d'un déplacement ou d'un voyage** qu'il souhaite effectuer ou qu'il effectue.

L'intermodalité consiste en enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.

La mise en place de Services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU depuis 2001 mais tarde à se concrétiser.

Afin de recenser les collectivités possédant des services d'information multimodale et d'en connaître les caractéristiques principales, le Cete du Sud-Ouest lance ce questionnaire, destiné aux Autorités Organisatrice (questionnaire qui peut être rempli avec l'aide de(s) l'exploitant(s)). Les AOT ayant développé ou voulant développer des services d'informations multimodales pourront être contactés à la suite de ce questionnaire pour approfondir le sujet et ainsi faire reconnaître au niveau du Certu leurs avancées.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir renseigner celui-ci et de le retourner au :

<p>Cete du Sud-Ouest DAI / GMDI Boite Postale C 33165 Saint-Médard-en-Jalles Cedex à l'attention d'Anne Legay</p>
--

Réponse attendue avant fin janvier 2005

1 IDENTIFICATION DE L'AOT

1.1 Nom de l'Autorité Organisatrice de Transports :

.....
Adresse :.....
.....

Téléphone :.....

Fax :.....

Mél :.....

Coordonnées de la personne qui répond à ce questionnaire (uniquement pour des démarches complémentaires à cette enquête) :

Nom, Prénom :.....

Téléphone :.....

1.2 Forme juridique de l'AO au 01/01/04 :

- Commune
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)
- Autre, préciser:.....

1.3 Nombre de communes dans le PTU :

2 CARACTERISTIQUE DU RESEAU

2.1 Sur votre réseau, existe-t-il un service de Transport à la Demande ?

Oui Non

Si oui, depuis quand et pour quel public ?

.....
.....

2.2 Pratiquez-vous l'intermodalité avec :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Transports Urbains | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Transports Interurbains | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Transports Ferroviaires | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Si oui, comment :

.....
.....

2.3 Quels types d'informations sur votre réseau de Transport Collectif mettez-vous à disposition des usagers ?

- A. la description du réseau
- B. les horaires
- C. les prix et tarifs
- D. les informations sur les perturbations
- E. des informations sur les travaux
- F. les temps d'attente
- G. les temps de trajet
- H. calcul d'itinéraire
- I. des modifications d'itinéraires de lignes
- J. l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- K. les réservations disponibles
- L. des informations en temps réel
- M. des informations tourisme (langue)
- N. autres, préciser :.....

2.4 Quel(s) support(s) est utilisé(s) pour informer les utilisateurs ?

(à chaque support, indiquer la lettre du type d'information disponible de la question 2.3)

Minitel

Type d'information :.....

Les services vocaux (standard téléphonique)

Type d'information :.....

Les services Internet

Type d'information :.....

Les bornes d'informations voyageurs

Type d'information :.....

Les bandeaux déroulants d'information

Type d'information :.....

Les téléphones portables

Type d'informations :.....

Les centres d'information téléphonique

Type d'information :.....

Les agents de relations clients

Type d'information :.....

Les conducteurs

Type d'information :.....

Les guichets

Type d'information :.....

Autres, préciser :.....

2.5 Comment l'utilisateur peut-il acheter son titre de transport ?

- Magasins de vente
- Bornes de vente a) aux arrêts de transports
b) autre, à préciser :
- Dans les transports
- Par téléphone portable
- Par Internet
- Autres :

2.6 Les utilisateurs peuvent-ils disposer d'autres informations (à préciser) sur les supports évoqués plus haut :

- Informations routières**
De quel type :
- Information sur le stationnement**
De quel type :
- Informations sur les autres modes de transports collectifs**
De quel type :
- Informations sur les transports scolaires**
De quel type :
- Informations sur les correspondances**
De quel type :
- Autres informations, à préciser :**

2.7 Les services d'informations donne-t-il satisfactions ?

- à l'AO Oui Non
Pourquoi ?
- à(aux) l'exploitant(s) Oui Non
Pourquoi ?
- aux clients Oui Non
Pourquoi ?

2.8 Des enquêtes ont-elles été réalisées pour connaître les besoins en terme d'information multimodale que les utilisateurs souhaitent avoir ?

- Oui Non

Si oui, quelles en sont les conclusions ? (pouvez-vous nous communiquer ces résultats d'enquêtes)

.....
.....
.....
.....

2.9 Connaissez-vous d'autres systèmes d'information multimodale (plus ou moins innovant) ?

- Non
 Oui, lesquels ? qu'en pensez-vous ?

.....
.....
.....
.....

2.10 Envisagez-vous de mettre en place d'autres moyens d'information multimodale ?

- Non
 Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....

211 Êtes-vous en contact avec d'autre(s) Autorité(s) Organisatrice(s) des Transports, des gestionnaires de voirie, des fournisseurs de données pour proposer une information multimodale aux utilisateurs ?

- Non
 Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....

2.12 Connaissez-vous la PREDIM (Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale) ?

Oui Non

Pour information, le site Internet de la Predim a pour adresse : www.predim.org

2.13 Seriez-vous intéressé par une journée d'information et de réflexion sur la démarche et les systèmes d'informations multimodale plus ou moins innovant ?

Oui Non

2.14 Observations diverses :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Contact : Anne Legay (Tél. 05 56 70 66 49 ; Fax. 05 56 70 66 68)

Et Christophe Marcadet (Tél. 05 56 99 31 09 ; Fax. 05 56 99 31 02)

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: Cete de Lyon ((+33) (0) 4 72 14 30 30 (janvier 2007)
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2007
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 07-01 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>